

4 PERTE DE CONNAISSANCE

DEMARCHE AIDE SOIGNANTE

En l'absence de reprise immédiate de conscience.

Laisser le résident au sol ou l'allonger.

LIBERER LES VOIES AERIENNES : MISE EN POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ.

Enlever les prothèses dentaires, car risque de les avaler.

Rechercher les signes de gravité (fiche) ou d'aggravation.

Donner l'alerte et revenir surveiller le résident jusqu'à l'arrivée des secours.

Appeler l'IDE pour transmettre les informations. Si l'IDE n'est pas sur site, appeler le 15 ou Médigarde.

En cas de reprise de connaissance immédiate, prendre les constantes et les transmettre à l'IDE.

DEMARCHE IDE

Vérifier les paramètres vitaux dont dextro.

***Chez un épileptique connu**

Si mouvement convulsif persistant,

Vérifier l'existence de prescription anticipée et si elle existe, l'exécuter.

Si la prescription est efficace, revoir avec le médecin traitant le lendemain pour la conduite à tenir.

Si la prescription est inefficace, appeler le 15 ou Médigarde.

***En cas d'hypoglycémie voir la fiche19 hypoglycémie.**

***Si paralysie, voir la fiche5 déficit neurologique ou AVC.**

Dans tous les cas, appeler le médecin coordonnateur si sur place ou le médecin traitant ou le médecin du 15 ou Médigarde.